

3MO PERFORMANCE

Société par actions simplifiée au capital de 1.972.900 euros
Siège social : Rue de Bruxelles, Zone Industrielle Les Bozées, 53000 Laval
501 556 971 R.C.S. Laval

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT EN DATE DU 25 JUILLET 2025

.../...

PREMIÈRE DÉCISION

*Constatation de l'augmentation de capital d'un montant nominal de trois cent soixante-quatre mille six cents euros (364.600 €) par la création et l'émission de trois mille six cent quarante-six (3.646) actions ordinaires résultant du Remboursement de trois mille six cent quarante-six (3.646) ORA
(l'« **Augmentation de Capital** »)*

Le Président,

constate que les ORA sont arrivées à échéance et que, par conséquent, la Société doit procéder au Remboursement, la Créance Obligataire étant devenue liquide et exigible de plein droit à la date de ce jour,

prend acte que chacun des obligataires a notifié à la Société son intention d'obtenir le remboursement des obligations souscrites en actions ordinaires de la Société,

prend acte qu'il y a lieu de constater la réalisation d'une augmentation du capital social d'un montant nominal de trois cent soixante-quatre mille six cents euros (364.600 €) par la création et l'émission de trois mille six cent quarante-six (3.646) actions ordinaires résultant du Remboursement de trois mille six cent quarante-six (3.646) ORA (l'« **Augmentation de Capital** »),

Au vu de ce qui précède et usant des pouvoirs qui lui sont conférés, le Président **constate** :

- la création d'un total de trois mille six cent quarante-six (3.646) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100 €) chacune, remises aux titulaires des ORA en application de la Parité, la répartition des actions créées entre les titulaires des ORA figurant en annexe (**Annexe**),
- la libération intégrale des trois mille six cent quarante-six (3.646) actions ordinaires par voie de compensation avec la Créance Obligataire, laquelle est désormais éteinte,
- l'augmentation corrélative du capital social d'un montant nominal de trois cent soixante-quatre mille six cents euros (364.600 €),
- que le capital social s'élève désormais à la somme de deux millions trois cent trente-sept mille cinq cents euros (2.337.500 €) et est divisé en :
 - neuf mille quatre cent trois (9.403) actions ordinaires,
 - sept mille sept cent quatre-vingt-six (7.786) actions de préférence de catégorie A,
 - six mille cent quatre-vingt-six (6.186) actions de préférence de catégorie B,

Soit au total vingt trois mille trois cent soixante quinze (23.375) actions.

- que la libération des trois mille six cent quarante-six (3.646) actions ordinaires a pour effet d'annuler les ORA, lesquelles ne pourront par conséquent ni être réémises ou revendues,
- que les trois mille six cent quarante-six (3.646) actions ordinaires issues du Remboursement porteront jouissance à compter de ce jour et jouiront à compter de leur date d'émission des droits statutaires y attachés.

DEUXIÈME DÉCISION

Modifications corrélatives des statuts de la Société

Le Président,

en conséquence de la décision qui précède,

décide d'ajouter un dernier paragraphe à l'article 6 « **Formation du capital** » des statuts comme suit :

« Article 6 – Formation du capital

Le président, usant des pouvoirs conférés par l'assemblée générale extraordinaire en date du 24 juillet 2020 et après avoir constaté le remboursement des obligations remboursables en actions émises par la Société le 24 juillet 2020, a constaté, par décisions en date du 24 juillet 2025, la réalisation définitive de l'augmentation du capital social d'un montant de 364.600 euros par émission de 3.646 actions ordinaires de 100 euros de valeur nominale chacune, toutes entièrement libérées. »

Le reste dudit article demeurant inchangé.

décide de modifier corrélativement l'article 7 « **Capital social** » des statuts comme suit :

« Article 7 – Capital social

Le capital social est fixé à la somme de deux millions trois cent trente-sept mille cinq cents euros (2.337.500 €). Il est divisé en vingt-trois mille trois soixante-quinze (23.375) actions réparties comme suit :

- *neuf mille quatre cent trois (9.403) actions ordinaires,*
- *sept mille sept cent quatre-vingt-six (7.786) actions de préférence de catégorie A,*
- *six mille cent quatre vingt six (6.186) actions de préférence de catégorie B,*

ces deux dernière catégories bénéficiant de droits spécifiques définis aux présents statuts.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

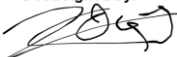
Le Président **donne** tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité requise.

.../...

Le présent extrait de procès-verbal a été signé par signature électronique via DocuSign® par le Président de la Société.

Certifié conforme à l'original

Le 25 juillet 2025,

DocuSigned by:

BAE51725E86F434...

SEAH TECHNOLOGIES

Président

Représentée par Stéphane Rogeon